



Genève, le 3 avril 2009

## Aux employés de Dnata

### Grève à Dnata ?

La question est dans toutes les têtes : le personnel se mettra-t-il en grève à Dnata ? C'est bien sûr les employés qui décideront. Mais avant cela, rappel des événements récents.

### Salaires 2009

Direction et syndicats n'arrivaient pas à trouver un accord. La Direction estimait ne pouvoir augmenter les salaires que de 1.41%, auxquels s'ajoutait l'annuité 2009 pour un total de 2.5%. De leur côté les syndicats, selon le mandat donné en Assemblée du personnel, estimaient que les employés devaient au minimum conserver leur pouvoir d'achat (soit une indexation des salaires à 2.7% selon l'indice genevois des prix à la consommation) et conserver le paiement de l'annuité qui valorise l'ancienneté des collaborateurs. Le total signifiait donc une augmentation d'environ 3.8%.

### Vote du personnel

Le 12 janvier, Dnata saisit le Tribunal de la CRCT (Chambre des Relations Collectives de Travail) qui propose d'organiser un vote du personnel pour départager les points de vue. Le vendredi 6 mars le résultat tombe : par plus de 60% le personnel refuse la proposition de Dnata. Comme elle s'y est engagée, la Direction doit donc aller demander une marge d'augmentation supplémentaire à Dubaï.

### Licenciement collectif

Le 16 mars la Direction annonce aux syndicats un licenciement collectif de 40 ETP (Equivalents Temps Plein). Dnata déclare qu'il n'y a aucun lien entre le vote du personnel et les licenciements annoncés. Selon la Direction, la décision est due à la perte récente de 5 vols City Jet AF par jour. Mais les syndicats ont beau calculer, ils ne comprennent pas comment ces 5 vols par jour représentent plus de 40 employés. Quant aux salaires, Dnata déclare qu'il n'est pas possible de faire mieux que 2.5% étant donnée la situation de l'entreprise.

### Assemblée générale du 20 mars

Le personnel est informé de la situation par les syndicats et votent. Le résultat est clair : pas de licenciement et respect du vote du 6 mars (augmentation des salaires), sinon le personnel se dit prêt à envisager la grève. Le 2 avril Dnata annonce, suite à l'acquisition d'un nouveau client, les mesures suivantes :

- licenciement de 6.8 ETP fixes et 5 auxiliaires
- mesures de réorganisation du travail
  - Piste : appui au tri et nettoyage
  - Traffic et litige bagage : shift selon le taux d'emploi
  - Ticketing : appui au litige
- amélioration de l'offre salariale : passage de 2.5% à 3%

### Nouvelle assemblée du personnel

Afin de vous détailler ces informations, de vous faire voter si vous les acceptez ou non et, dans ce cas, de décider quelles alternatives vous entendez porter, nous vous invitons à une

# Assemblée générale du personnel

**Mardi 7 avril 2009 à 12h30 ou à 14h30**

**A la salle de presse de l'AIG**

(niveau départ, derrière les guichets de check-in)

Que vous soyez **syndiqués** ou **non**, vous êtes **tous invités**.